



Paris, le 8 novembre 2007

Monsieur Michel BARNIER
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
78, rue de Varenne
75007 - PARIS

Monsieur le Ministre,

Les entreprises maraîchères et horticoles évoluent actuellement dans un environnement marqué par une hausse du prix de l'énergie toujours plus forte et un prix du baril du pétrole qui ne cesse d'atteindre des records « historiques ». La maîtrise des coûts énergétiques devient donc un enjeu essentiel pour assurer la rentabilité des entreprises.

Selon les derniers résultats de l'observatoire des exploitations légumières et de l'étude ADEME sur les serristes horticoles, l'énergie représentait en 2006 entre 15 % et 40 % du coût de production.

Les filières légumières et horticoles sont donc amenées à supporter des factures énergétiques de plus en plus élevées, diminuant leur compétitivité face à la concurrence, notamment des pays européens.

Dans ce contexte, les entreprises serristes adaptent leur outil de production en développant de nouveaux systèmes d'économie d'énergie, ou l'utilisation des énergies renouvelables, en application du rapport Mauguin et du Plan Serres Energie décidé par M. Bussereau en 2006.

Plus que jamais, pour faire face à la crise actuelle, il nous semble important que le Gouvernement puisse continuer à soutenir nos entreprises dans cette phase d'adaptation :

1. En donnant aux producteurs les moyens de faire face à la hausse du prix de l'énergie

Ceci passe par l'allègement des charges de main d'œuvre en mettant en place une exonération des cotisations sociales au titre du 2^{ème} semestre 2007, afin de réduire les coûts de production. La hausse du prix de l'énergie doit également être répercutée en mettant en place une surtaxe en pied de facture, comme cela est fait pour les transporteurs et les marins pêcheurs.

2. En permettant aux producteurs de disposer de trésorerie

Le dispositif de remboursement des taxes TIPP et TICGN doit être maintenu pour l'année 2007.

L'Etat doit mettre en place une procédure afin que les producteurs n'aient plus à avancer la TVA sur les achats de fioul, comme cela existe déjà pour les transporteurs.

3. En accompagnant les entreprises dans les changements d'énergie

Pour cela, il faut mettre en place une politique de cogénération en allongeant le contrat de rachat de l'électricité à 12 mois, contre 5 actuellement, et en accompagnant la mise en place de la cogénération sur des structures petites et moyennes.

Les pompes à chaleurs doivent être expérimentées, et un financement doit être accordé en vue du développement de cet équipement.

4. En donnant aux producteurs les moyens d'investir

L'ensemble des aides à l'investissement (construction, modernisation, énergie) doivent être rassemblées au sein d'un dispositif national (la circulaire serre) intégré dans le dispositif européen du développement rural (RDR).

Il faut également porter le taux de subvention aux plafonds européens et doter la ligne budgétaire de Viniflor en conséquence.

Certains que vous comprenez la gravité de la situation et comptant sur votre soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Antoine PIGOT



Président de la FNPHP

Angélique DELAHAYE



Présidente de la FNPL